Soutenue par Cazeneuve, l'ex-responsable de déradicalisation est jugée pour détournement de subvention…

écrit par Christine Tasin | 13 mars 2017

Nous avions déjà dénoncé en septembre dernier Sonia Imloul, cette soi-disant responsable de cellule de déradicalisation :

Au printemps 2014, alors que des dizaines de jeunes rejoignent la Syrie, Sonia Imloul ouvre une structure en Seine-Saint-Denis, avec l'appui du ministère de l'Intérieur. Objectif : offrir un soutien aux familles dont les enfants sont partis faire le djihad et mettre en oeuvre quelques techniques de désendoctrinement des jeunes en voie de radicalisation.

Dans un livre intitulé *Cellule de déradicalisation. Chronique d'une désillusion,* aux éditions Michalon, Julien Revial, un ex-employé de la structure, raconte son expérience. Qui ne s'avère pas très reluisante… Selon L'Express, qui a lu l'ouvrage, Sonia Imloul se présente tantôt en juriste, tantôt en psychologue, tantôt en policière. Alors que la structure vient d'ouvrir et qu'elle en est à ses balbutiements, le défilé des médias commence. « ***Un mois après notre emménagement, nous avions déjà reçu cinq organes de presse et seulement deux familles*** », raconte Julien Revial.

Une seule psychologue « stagiaire »

Sonia Imloul raconte partout que sept employés sont embauchés par la Maison de la prévention, qui fonctionne « presque 24 heures sur 24 » et qui suit, dit-elle, une trentaine de familles. Une fois encore, la réalité est tout autre : « *Nous avons mené au total trois démarches de prévention de la radicalisation* », précise Julien Revial. Il ajoute : « [Nos effectifs] n'ont jamais dépassé cinq ou six personnes en nous comptant, Sonia et moi, ainsi que notre unique psychologue stagiaire. »

La Maison de la prévention fait aujourd'hui l'objet d'une enquête judiciaire, mais le ministère de l'Intérieur se garde bien de faire des vagues, car « **pour eux, nous**

étions un laboratoire médiatique bien utile » pour montrer que l'État se mobilisait, peste Julien Revial. En 2015, les subventions publiques, qui n'étaient déjà pas très élevées, ne sont pas renouvelées. On laisse couler ce centre embarrassant… Sonia Imloul, elle, devra certainement répondre d'étranges pratiques, comme cette sous-location à des étudiantes de deux-pièces du fameux appartement. Dont l'adresse était censée demeurer secrète.

http://resistancerepublicaine.com/2016/09/07/larnaque-de-la-deradicalisation-la-structure-servait-au-gouvernement-a-faire-croire-quil-agissait/

A l'époque, il s'agissait de faire croire que le gouvernement avait pris en mains le problème de la "radicalisation"…
A présent, on découvre les malversations de Sonia Imloul, pourtant couverte de louanges par Cazeneuve lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur… Procès ce jour. Mais qui fera le procès de ceux qui lui ont donné pouvoirs et subventions ?

Sonia Imloul est jugée pour détournement de subventions, travail dissimulé et blanchiment.

Sonia Imloul est notamment soupçonnée d'avoir utilisé un RIB falsifié pour faire virer 25 000 € puis 35 000 € de subventions destinées à la structure et d'avoir effectué des virements au profit d'un ex-conjoint et de sa mère.

C'est l'heure des comptes pour l'ancienne dirigeante de la cellule dite de déradicalisation, basée à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Sonia Imloul, 43 ans, doit être jugée ce lundi au tribunal correctionnel de Paris pour détournement de fonds, blanchiment et travail dissimulé. Elle est notamment soupçonnée d'avoir utilisé un RIB falsifié pour faire virer 25 000 € puis 35 000 € de subventions destinées à la structure et d'avoir effectué des virements au profit d'un ex-conjoint et de sa mère.

Ces subventions avaient été accordées par la préfecture de Police en 2014 pour la « maison de prévention pour les Familles », dont le but était d'accompagner les familles désemparées qui avaient composé le numéro vert, lancé en avril 2014, pour remettre les pieds sur terre à leurs jeunes. La militante associative s'était déjà fait un nom dans le domaine de la prévention de la délinquance, via son association Respect 93, fondée à Saint-Denis.

En 2013, elle participait notamment à la mission franco-canadienne sur la prévention de la délinquance, associant quelques magistrats de Bobigny, des policiers et le conseil national des villes. Pour autant, la préfecture de Seine-Saint-Denis n'a pas voulu de son projet de déradicalisation, échaudée par l'action de Respect 93, justement. « Faute de justificatif sur son action », Didier Leschi, alors préfet à l'égalité des chances avait décidé de ne pas continuer à subventionner Respect.

Sonia Imloul a trouvé du soutien à Paris, auprès de Pierre N'Gahane, le préfet qui dirigeait le comité interministériel de prévention de la délinquance, en charge du numéro Vert. Il a fait débloquer 35 000 €, permettant à l'association de se trouver une adresse fixe : un vaste appartement avec terrasse pour y recevoir en toute discrétion les quelques familles adressées par le numéro vert, et, par le bouche-à-oreille, d'autres, dont les enfants étaient parties en Syrie.

Cazeneuve avait loué son travail

L'aventure séduit, puisque le 24 décembre, Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur aurait dit : « On développe, on duplique », comme le raconte Julien Revial, un ancien de la structure, dans un livre paru septembre 2016 (Cellule de déradicalisation, chronique d'une désillusion, Ed. Michalon) et partie civile au procès, avec Valérie Aubry, une autre employée. Recruté sur petite annonce, cet étudiant en droit de 24 ans avait pour mission… de rédiger les notes de comptes rendus, transmis à la préfecture de police. Une rallonge de subvention aurait bien été prévue mais les petites mains de la structure, justement, ont alerté les autorités sur les « dysfonctionnements » internes.

Fin de partie pour la cellule. La préfecture de police ne s'est jamais étendue sur les raisons d'un divorce qui questionne la vigilance des autorités, sur ce sujet aussi sensible qui touche à la sûreté de l'Etat. « Madame Imloul a été l'une des premières à comprendre le phénomène et à tenter d'y apporter des solutions, mais il a été impossible de vérifier le travail réalisé », indiquait une source policière fin 2015. Un signalement a été fait au parquet de Paris, qui a confié l'enquête à la brigade de répression de la délinquance astucieuse. Sonia Imloul, qui promettait un temps de saisir le tribunal administratif pour obtenir le paiement des salaires, est restée injoignable et son avocate Me Laffont n'a pas souhaité s'exprimer avant l'audience.

http://m.leparisien.fr/aubervilliers-93300/aulnay-l-ancienne-responsable-de-la-cellule-de-deradicalisation-jugee-pour-detournement-12-03-2017-6756468.php